

Présents : LARUPT Erwann, Maire, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, DODIER Yves, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER PANSART Aurélie, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACÉ Daniel, RÉMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc Gillonne, FRANCILLETTE Frédéric, TRÉMEL GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA NOGUEIRE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : QUERRÉ Sophie (pouvoir à LARUPT Erwann), DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Élise (pouvoir à LECORGNE Nicole), BERTHELOT Yvon (pouvoir à GAILLARD Catherine, en attendant son arrivée), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves).

Secrétaire de séance : Bernadette MACHET

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA – Mairie de Binic – Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

- 01- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2026

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 02- Élection des délégués pour les élections sénatoriales

FINANCES

- 03- Approbation des comptes financiers uniques
- 04- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 05- Budget supplémentaire 2026
- 06- Marché d'assurances – Avenant pour augmentation tarifaire et actualisation du patrimoine
- 07- Constitution d'un groupement entre la commune et le Centre Communal d'Action sociale pour le prochain marché d'assurances

RESSOURCES HUMAINES

- 08- Contrat de projet « Chargé de projets en transition écologique »
- 09- Emploi temporaire de « Chargé de communication »
- 10- Modification du tableau des effectifs
- 11- Création d'un comité social territorial commun à la commune et au Centre Communal d'Action sociale
- 12- Composition du comité social territorial

ENFANCE-JEUNESSE

- 13- Subventions aux associations « Cap à Cité » et « Cap Découverte » et renouvellement des conventions pour un an
- 14- Convention emploi tripartite avec l'association Cap Découverte et le Département
- 15- Tarifs périscolaires

TRAVAUX, MOBILITÉS

- 16- Rénovation éclairage public avenue du Général de Gaulle – SDE22
- 15- Tarifs périscolaires (reprise)
- 16- Rénovation éclairage public avenue du Général de Gaulle – SDE22 (suite/reprise)
- 17- Convention de reprise de branchements électriques du presbytère de Binic dans le cadre de l'effacement des réseaux rue des Écoles – SDE22
- 18- Renouvellement de l'adhésion au marché d'entretien des feux de carrefours – SDE22
- 19- Convention de servitude électrique pour l'autoconsommation collective de l'ombrière photovoltaïque – ENEDIS
- 20- Réintégration dans le patrimoine communal de l'ancien site du poste de refoulement Ker Annick de SBAA
- 21- Convention de traitement des algues vertes – KERVAL
- 22- Convention de partenariat d'entretien, de gestion et d'aménagement du site du Port-ès-Leu avec le CD22

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE

- 23- Acquisition de la parcelle 007 AM 0624 à la suite de l'exercice du droit de préemption urbain – Allée de la Balancine
- 24- Acquisition à titre gratuit d'emprises situées 22, rue de la Ville Gautier et Allée Eugène-Anthiome
- 25- Acquisition à titre gratuit de la parcelle AN 0442 située Rue des Îles
- 26- Bail rural au profit de Monsieur JOUAN pour une partie de la parcelle C 1223 située rue Saint-Roch
- 27- Cession de la parcelle AB 1461 située rue Harel-de-la-Noë à la SAS Carrefour Property
- 28- Classement de parcelles privées communales dans le domaine public communal
- 29- Régularisation par acquisition et échange sans soulte 23-27, rue des Embruns
- 30- Subvention à Terres d'Armor Habitat pour la construction de quatre logements locatifs sociaux situés Impasse du Tertre Grall

INFORMATIONS DU MAIRE

- Délégations du Conseil Municipal et information du Maire
- Information sur l'usage ou non du droit de préemption – Déclarations d'intention d'aliéner
- Informations concernant Saint-Brieuc Armor Agglomération par les conseillers communautaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire : On va pouvoir démarrer. Un petit Conseil particulier, puisque l'on a dérogé à la journée du mercredi pour le vendredi, au regard de l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales imposée par le gouvernement. C'est pour ça qu'on est réunis ce soir, le 5 juin, avec (vous l'avez vu) un programme alléchant : 30 points. Je ne sais pas s'il va être alléchant, mais, en tout cas, il va être un petit peu long, sachant qu'on a des points qui peuvent aller assez vite, et qu'on a demandé aux adjoints d'être assez dynamiques dans la présentation de leurs points et de leurs délégations, pour que, comme vous avez tous eu connaissance des documents du Conseil, ça aille relativement vite, même si on doit évidemment rentrer dans l'essentiel.

En avant-propos, pour la bonne tenue des séances et pour les prises de parole, je demanderai à ce que vous demandiez la parole, lorsque vous en ressentez le besoin, et évidemment, vous l'aurez. C'est pour la bonne compréhension des débats, parce qu'en fait, on est aussi filmés, et c'est vrai que, quand chacun prend la parole d'une manière un peu anarchique, on a du mal peut-être à se faire entendre.

On va démarrer par nommer la secrétaire de séance, qui sera Bernadette Machet. Ça va être son soir, ce soir, c'est pour ça qu'on l'a mise secrétaire de séance. Donc, si tu veux bien faire l'appel.

Bernadette Machet : Je vais faire l'appel. Bonjour à toutes et tous.

[Appel]

Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Bernadette.

01- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2026

Monsieur le Maire : Sur l'approbation du PV du Conseil du 15 avril 2026, est-ce que ça suscite des remarques ? Pas de remarque ? Je vous remercie.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

02- Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire : Point n° 2, on passe à l'élection des délégués pour les sénatoriales. Comme vous le savez, on élit nos sénateurs (en tout cas pour une partie), pour ce qui nous concerne, le 27 septembre 2026. À cet effet, on doit nommer les grands électeurs. Je rappelle juste qu'on a une obligation, c'est d'être présent le 27 septembre. C'est une obligation sous peine d'amende...

Ah, voilà Yves. Bonjour, bonjour, installe-toi. Tu as la procuration de Nathalie, Yves, pour le vote, donc tu lèveras bien les deux mains. Merci à toi.

On est une commune de plus de 1 000 habitants, donc le scrutin de liste se fait à la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, et avec respect de la parité alternée. Là, on a donc des contraintes. Pour ce faire, vous avez, dans votre petite pochette, des enveloppes avec les listes. Il y a trois listes, puisque les trois groupes sont représentés d'une manière proportionnelle : une liste pour Énergie citoyenne, une liste pour Ensemble et Autrement, et une liste pour Unis dans l'action. Vous avez une petite enveloppe bleue, donc je vous demanderai de mettre la liste que vous souhaitez représenter dans l'enveloppe bleue. On ne met qu'une liste. Quand vous avez des procurations, il faut évidemment deux bulletins : deux enveloppes et un bulletin par enveloppe.

Pour le bon déroulement du vote, qui se fera sur une urne, il nous faut désigner quatre assesseurs, et là, c'est cadré : ce sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes (comme ça, on saura qui ils sont, ça va lever des surprises). Alors, pour les plus jeunes, ça va être Aurélie Pasquier Pansart et Luc Superchi Gaillard ; et pour les plus âgés, il y a Madame Machet Bernadette (c'est son soir, je vous l'avais dit) et Christian Goulard. Comme ça, en plus, on est dans la parité. Jusqu'au bout, on est vraiment bons !

Je vous laisse le temps de mettre les bulletins dans l'enveloppe. Je rappelle les règles : c'est un bulletin dans une enveloppe (comme d'habitude).

Appel des élus – et des pouvoirs – qui vont voter :

Erwann Larupt. Nicole Lecorgne. Guillaume Barbier-Cueil. Bernadette Machet. Patrice Darche. Catherine Gaillard. Alain Gouezin. Emmanuelle Cauli. Christian Goulard. Sophie Querré, pouvoir à Erwann Larupt. Jean-François Faligot. Fanny Younsi. Thierry Tardieu. Aurélie Pasquier Pansart. Yves Dodier (tu ne votes que pour toi, Yves, pour l'instant). Dominique Le Glatin. Alain Denis, pouvoir à Emmanuelle Cauli. Lydie Monie. Daniel Macé. Élise Becavin, pouvoir à Nicole Lecorgne. Yvon Berthelot, pouvoir à Catherine Gaillard. Colette Rémy. Michel Avril. Sylvie Guillemy. Luc Superchi Gaillard. Nathalie Lamidon, pouvoir à Yves Dodier. Frédéric Francillette. Sophie Trémel Geffroy. Jean-Claude Balanant. Sophie Usala Nogueire. Richard Fournier. Gilbert Bertrand. Et Dominique Bellein-Gallo.

Merci bien pour les votes. À vous de relever, de compter, de procéder...

[Dépouillement]

Petit rappel : pour la municipalité, nous devons avoir 22 titulaires et 7 suppléants représentés au moment du vote pour les sénatoriales. C'est fait avec une petite calculette donnée par le service préfectoral qui va, par rapport au vote, nous donner la désignation des délégués. Normalement, ça fait quelque chose de proportionné, et donc chaque groupe va pouvoir être représenté pour voter le 27 septembre 2026. C'est en train de se calculer derrière, c'est pour ça que je gagne un petit peu de temps... Les titulaires, donc, 18 pour la liste Unis dans l'action, 3 pour la liste Ensemble et Autrement, et 1 pour la liste Énergie citoyenne. Et pour les suppléants, 6 pour la liste Unis dans l'action, 1 pour la liste Ensemble et Autrement, et 0 pour la liste Énergie citoyenne.

Je dois quand même vous préciser, maintenant que les votes ont eu lieu, que vous allez pouvoir voir le nom des personnes qui vont être représentées. Erwann Larupt, Nicole Lecorgne, Guillaume Barbier-Cueil, Bernadette Machet, Patrice Darche, Catherine Gaillard, Alain Gouezin, Emmanuelle Cauli, Christian Goulard, Sophie Querré, Jean-François Faligot, Fanny Younsi, Thierry Tardieu, Aurélie Pasquier Pansart, Yves Dodier, Dominique Le Glatin, Daniel Macé, Colette Rémy, pour la liste Unis dans l'action. Sophie Trémel Geffroy, Frédéric Francillette, Sophie Usala Nogueire, en titulaires pour la liste Ensemble et Autrement. Et pour Énergie citoyenne, Dominique Bellein-Gallo. En suppléants, Yvon Berthelot, Lydie Monie, Michel Avril, Sylvie Guillemy, Luc Superchi Gaillard, Nathalie Lamidon pour la liste Unis dans l'action. Richard Fournier pour la liste Ensemble et Autrement.

Maintenant que la proclamation des résultats est là, je dois vous demander s'il y a un refus d'exercer son mandat ou si tout le monde est d'accord pour exercer le mandat de délégué ou de suppléant, le 27 septembre. Pas de refus ? Parfait. Donc on valide les élections des délégués pour les sénatoriales. Merci à vous.

On me fait part que les quatre assesseurs doivent encore se mobiliser pour aller signer les PV, pendant le Conseil, discrètement.

On passe aux ordres du jour suivants, qui sont plutôt des ordres du jour sur les comptes financiers uniques 2025 et le budget supplémentaire 2026. Je vais donc laisser Bernadette Machet, adjointe aux finances, nous présenter cela. Il faut que je sorte au moment du vote, et là, je te donnerai la présidence.

FINANCES

03- Approbation des comptes financiers uniques

Bernadette Machet : On aborde le compte financier unique. On l'a déjà abordé en commission Finances assez longuement, puisqu'on a fait une séance de trois heures, fin mai, et avant, vous avez eu une formation – je remercie le directeur qui a fait cette formation avec moi, pour l'ensemble des élus qui étaient présents, une formation budgétaire, et après, une commission Finances. C'était vraiment la semaine finances. Et là, on finit par une synthèse un peu de ce qu'on a présenté en commission Finances au mois de mai.

D'abord, un rappel sur la procédure budgétaire qu'on va vous présenter. Je rappelle que les budgets primitifs en fonctionnement et investissement ont été votés au mois de février, le 3 février très exactement, avant l'arrêté des résultats 2025. Le budget primitif de la commune a été voté sans les résultats cumulés – c'est ce que nous allons faire aujourd'hui –, et ces derniers, ainsi que les restes à réaliser (je reviendrai sur les définitions au fur et à mesure), doivent être intégrés dans un budget supplémentaire, après approbation des comptes financiers uniques. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on va vous présenter le compte financier de l'année 2025 (exercice 2025). Nous sortirons alors les résultats, parce qu'il y a des excédents qu'il va falloir affecter, soit dans la section de fonctionnement, soit dans la section d'investissement. Puis nous aborderons le budget supplémentaire où nous intégrerons les restes à réaliser. Les restes à réaliser, ce sont les opérations qui ont été engagées dans l'année 2025, commencées, mais qui sont payées en partie sur l'année 2026. À la fin, nous aurons donc un budget complet où on aura le budget qui a été voté le 3 février, pour des investissements purs, les restes à réaliser, plus éventuellement un budget supplémentaire où nous avons fait quelques affectations ou pour quelques corrections pour ce budget.

Je vais essayer d'aller rapidement, mais je vais vous donner quand même un certain nombre de chiffres.

Ici, c'est la synthèse de tous les budgets. Pourquoi synthèse de tous les budgets ? Parce qu'ici, la commune de Binic-Étables, nous avons un budget communal et trois budgets annexes : les budgets cinéma, camping et France Services. La totalité de ces budgets vous donne des dépenses pour 12 415 915,71 €, et des recettes pour 15 543 669 775 €. Donc déjà un premier point : les recettes sont supérieures aux dépenses, ce qui est très bien. Cela nous donne un résultat cumulé de 3 127 754,04 €.

Là, c'est un tableau qui va vous donner, par différents budgets, le budget principal, avec un résultat de 2 399 194 €. Le budget de fonctionnement camping sort avec un résultat de 174 565 € (je vous fais grâce des montants en dépenses et recettes, vous les lisez). Le cinéma a un résultat de 27 867,42 €, et France Services, 38 014,63 €, ce qui nous donne un sous-total en fonctionnement (donc budget total fonctionnement de nos budgets complets) de 2 639 642 €.

Il y a un budget fonctionnement et un budget investissement, ce qu'on a vu dans la formation. Pour les investissements, on reprend le budget principal, il y a un résultat positif de 410 204 €. Pour le camping, 69 000 €, le cinéma, 3 814 €, et France Services, 5 088 €, ce qui nous donne 488 111 €. Et on retrouve l'excédent qu'on vous a présenté dans le tableau précédent de 3 127 754 €. Voilà pour la synthèse de nos budgets : budget communal plus budgets annexes.

Là, on va rentrer un peu plus dans le détail. On vous présente les résultats cumulés de l'année 2020 à 2025. On va reprendre l'année 2025, et on ne va pas faire d'étude sur toutes les années. On avait un résultat cumulé de fonctionnement (qu'on a vu tout à l'heure) de 2 399 000 € en fonctionnement pour la commune. Il se décompose en 1 618 000 € pour les résultats de l'année, c'est-à-dire le résultat des opérations uniques de l'année, auquel on rajoute, si éventuellement il y en a, mais là, nous avons un excédent de l'année 2024 qui était reporté en 2025, et c'est pour ça que nous avons un total de 2 399 000 €. Nous avons la même chose en investissement. Alors là, vous avez un négatif de 430 000 €. En investissement, on a la possibilité, à la fin de l'année, d'avoir plus de dépenses que de recettes. Je vous expliquerai après le problème, mais donc on a -430 000 €, qui sont les opérations de l'année 2025, mais celui-ci redevient positif, puisqu'on avait un excédent de l'année d'avant qu'on reporte de 840 000 €. En fait, on sort à la fin de 2025, avec un résultat positif en investissement de 410 000 €.

Après, vous avez le solde des restes à réaliser. Je le rappelle, les restes à réaliser sont des opérations commencées en 2025, finies en 2026, donc on est obligé de les reprendre, et le solde est de 1 371 000 €. On avait en dépenses 1 885 000 € et nous avons eu des dotations pour ces investissements d'à peu près 511 000 €, donc la différence fait 1 371 000 € : bien sûr, c'est en moins, parce que ça vient se défalquer de nos résultats. Le résultat net d'investissement est donc de -961 000 €.

Pour le solde global de clôture, il faut additionner la ligne A, c'est-à-dire le résultat cumulé de fonctionnement et la ligne B, qui est notre excédent d'investissement, et nous avons 2 809 000 €. Le solde net global, c'est A

+ C, c'est-à-dire toujours le résultat cumulé de fonctionnement plus le résultat net d'investissement, qui est de -961 000 €. Ce qui nous donne 1 438 000 €. Voilà pour le détail, mais vraiment de façon synthétique, de notre résultat et de l'évolution des résultats du budget. Si on reprend très rapidement entre 2020 et 2025, vous voyez que les chiffres sont à peu près de même équivalence : on arrive en 2020 à un résultat cumulé de fonctionnement de 2 100 000 €. Là, aujourd'hui, nous avons 2,3 M€. Pour les résultats d'investissement, c'est plus fluctuant, puisqu'on avait un résultat en 2020 de + 1 572 000 €, et donc ici 410 000 €. Donc on sort quand même avec un solde net global, en 2020 de 3 074 000 €, et aujourd'hui, 1 438 000 €, donc on descend progressivement. Voilà pour cette évolution des résultats.

Maintenant, on va passer au budget principal, c'est-à-dire qu'on va travailler sur la commune, vous présenter, les comptes qui sont terminés pour 2025. En recettes de fonctionnement, les principaux postes sont les impôts et taxes, les dotations, des produits de services, autres produits de gestion courante, atténuation de charges et travaux en régie. On va prendre simplement les impôts et taxes : vous avez 6 287 000 €, qui représentent 62 % de nos recettes. En général, nous avons à peu près cela tous les ans, 62 % en matière d'impôts et taxes. Les dotations et participations, de 2 667 000 €, représentent 27 % de nos recettes. Les produits de service, 6 %. Vous savez que, dans ces autres produits de services, ce sont surtout les prestations que l'on facture dans nos services. Donc un total de recettes réelles de 10 238 000 €, et avec les opérations d'ordres de transfert, 11 058 000 €. Voilà pour les recettes de fonctionnement de l'année 2025.

Là, on a vu les recettes de fonctionnement. Maintenant, on voit en détail les dépenses de fonctionnement, pour un montant de 8 659 000 €, composées des charges à caractère général pour 2 027 000 €, qui représentent 25 % de nos réalisations. Les charges de personnel, 4 615 000 €, qui représentent 57 % de nos réalisations. Et vous avez les autres charges de gestion courante, 1 156 000 €, soit 14 %, et les atténuations de produits pour 6 % pour 198 000 €, donc un total général de 8 659 000 €, donc des recettes supérieures aux dépenses. Là, on reprend, pour les dépenses de fonctionnement, les charges générales pour 25 %, les charges de personnel, 57 %, et autres charges de gestion courante, 14 %. Je crois que j'ai dit une erreur tout à l'heure, les charges générales, c'est les subventions, et je ne sais plus ce que j'ai dit tout à l'heure, mais les recettes, c'est des recettes de loyer. Excusez-moi, j'ai fait une bêtise.

On a vu la section de fonctionnement, maintenant, on voit la section d'investissement. Parmi les investissements, on vous a laissé les plus grandes opérations, puisque ces investissements 2025 vous sont présentés, mais de façon globale. Donc, des investissements pour 2 710 000 € en globalisé. Vous avez les principaux postes les plus importants (on ne vous a pas remis tout le détail, on les a vus en commission Finances, ça représente au moins quatre pages). Donc des dépenses d'investissement pures pour 2 710 000 € et avec, bien sûr, les remboursements d'emprunts et des opérations d'ordre pour 3 295 382 €.

Ensuite, je voulais vous présenter l'état de la dette : ce sont les emprunts qu'on a pris et qui restent à rembourser tous les ans. L'état de la dette, aujourd'hui, est très faible, puisqu'on commence l'année simplement avec 1 490 000 €. Il faut noter que nous n'avons pas emprunté depuis au moins 2014, et qu'entre les exercices 2020 et 2025, il y a eu simplement 850 000 € d'emprunt, donc très peu. Je crois qu'on pourrait rembourser l'emprunt en sept ou huit mois, donc pas de problème – mais on ne le fera pas... Je rappelle que le taux moyen est à 3,1 % pour l'instant, et que si on n'empruntait pas, en 2039, on n'aurait plus rien à rembourser. Sauf que, si on veut faire des investissements, il va falloir un petit peu d'argent.

Le financement de l'investissement en 2025 a été fait surtout par l'épargne nette. L'épargne nette, c'est tout ce qu'on sort de l'excédent de fonctionnement. On a un remboursement de FCTVA, c'est-à-dire que, quand on fait un investissement en commune, on récupère la TVA. Nous avons aussi des taxes d'aménagement. On peut céder aussi des biens, donc ça rentre dans les recettes. Nous avons des subventions. Et, éventuellement, pour équilibrer, un emprunt.

Voilà ce que j'ai à vous dire pour le budget principal pour la commune. Est-ce que vous avez des questions tout de suite ou c'est bon, la synthèse est assez claire ? Ça va ? Je crois qu'on avait bien travaillé en commission Finances, on avait revu pas mal de postes.

Maintenant, on arrive aux budgets annexes. On va les présenter aussi rapidement. Le résultat global est de 38 014,63 € en fonctionnement, et, avec l'investissement, le total fait 318 355,19 €, fonctionnement et investissement, et il y a un reste à réaliser pour le camping, de 9 798 €.

On va prendre les comptes financiers (je les fais rapidement), et on affectera le résultat.

Prenez, en recettes, le compte financier unique 2025 de France Services, la deuxième colonne, vous avez des recettes de fonctionnement de 149 134 €, et en dépenses de fonctionnement, 111 119,74 €, ce qui vous fait un excédent de fonctionnement de 38 014,63 €, et cet excédent, nous allons l'affecter en recettes du budget 2026 : vous retrouvez la somme de 38 014 € en excédent reporté. C'est l'excédent de 2025, qui est reporté en 2026. Toujours sur France Services, en investissement, on reprend en recettes, le compte financier unique pour 9 497 €, et, en dépenses, 4 409,10 €, ce qui vous donne un excédent d'investissement de 5 088,27 €. Cet excédent d'investissement, on va le laisser en investissement, mais pour le budget 2026, et vous le retrouvez donc dans la troisième colonne, « BP 2026 », première ligne : 5 088,27 €. Voilà l'affectation de vos résultats pour le budget annexe France Services.

On passe au camping. Dans la section de fonctionnement, CFU 2025, pour un montant total en recettes de 377 107,72 €, et en dépenses de 202 541 €, ce qui nous fait un excédent d'exploitation de 174 565 €. Cet excédent, nous l'affectons en totalité dans le budget 2026, et vous l'avez en deuxième ligne : excédent reporté, 174 565,97 €. Et en investissement, un total pour l'année 2025, de 139 650,37 €, et, en dépenses, 70 645,96 €, soit un excédent d'investissement de 69 004 €, que nous allons affecter en totalité dans le budget 2026 en excédent d'investissement reporté.

Et nous arrivons donc au troisième budget annexe, le cinéma, avec en recettes d'exploitation pour l'année 2025, un total de 99 450,36 €, et en dépenses, 71 582,94 €, soit un excédent d'exploitation de 27 867,42 €, que l'on va affecter en excédent reporté pour le BP 2026 : vous l'avez en deuxième ligne dans la colonne BP 2026, pour 27 867,42 €. Et il nous reste l'investissement pour le cinéma : très peu d'investissement, puisqu'il se monte à 5 128 € pour le compte financier unique pour 2025, et en dépenses 1 314 €, ce qui nous donne un excédent d'investissement de 3 814,49 €, que nous reportons dans le BP investissement pour l'année 2026 (3 814,49 €).

Est-ce qu'il y a des remarques ou des explications complémentaires, ou quelque chose ? C'est tout ce qui s'est passé en 2025.

Je demande à Monsieur le Maire de partir, puisque c'est la tradition.

Il y a une prise de parole : Gilbert.

Gilbert Bertrand : Merci pour cette présentation. Je vais prendre la parole, parce que ce budget reflète les années 2020 à 2025, et c'était notre mandat, donc je souhaitais dire un mot assez synthétique, simplement pour dire que, pour les trois entités France Services, cinéma, camping, les résultats avaient été anticipés, donc ceux-là étaient bien fixés. Et pour ce qui est de la commune, c'est ce qu'on valide ce soir. Ce que je voulais dire, c'est que la gestion sur ces six années était plutôt correcte (ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais), avec une prévision des dépenses assez juste, et surtout un fort volet de subventions qui ont été obtenues sur ces six ans, puisqu'on est à peu près à 2,5 M€ de subventions. Ça veut dire que les projets étaient bien ciblés par rapport aux apports de l'État et des subventionneurs. Dont 1,5 M€, je crois, sur la partie environnementale. Donc, notamment, les comptes 010 et 011, c'est-à-dire les frais généraux et de personnel ont été plutôt stables sur ces six années, et la capacité d'autofinancement également assez stable. Tout cela permet d'envisager des investissements, et contribue aussi à avoir cette fameuse dette qui est vraiment très basse : c'est vraiment un atout pour la commune pour le futur.

Sur les restes à réaliser, évidemment, ils sont tous en cours, donc ils vont se solder dans les quelques mois.

Sinon, je voulais dire simplement qu'il avait été émis des doutes sur la sincérité de notre budget en février, et que cela a été corrigé par Madame Machet, qui nous a bien dit que les comptes étaient sincères. Ce dont nous ne doutions pas de notre côté. Merci pour la présentation.

Bernadette Machet : Je voudrais simplement rebondir sur les dotations que vous avez eues. C'est vrai que vous avez eu beaucoup de subventions, mais je crains qu'actuellement, en raison de l'état financier de notre pays, nous risquons d'avoir beaucoup moins de dotations. On le sent. Déjà, le Fonds Vert diminue énormément, et puis on n'aura pas, même si on les demande... Nous avons reçu Monsieur le sous-préfet, et il ne nous a pas donné beaucoup d'espérance pour avoir autant de dotations ou de subventions pour les années futures. Donc il va falloir être très vigilant sur les années à venir, et puis savoir équilibrer des budgets qui vont être un petit peu difficiles, puisque nous avons de gros investissements qui vont arriver.

On va passer au vote.

Nicole Lecorgne : Bonsoir. Je vais prendre la présidence, puisque Monsieur le Maire est obligé de sortir pour l'approbation du compte financier unique 2025.

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 22 mai 2026, considérant que le Maire s'est retiré au moment du vote, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes financiers uniques du budget principal de la commune et de ses budgets annexes pour l'exercice 2025, et d'arrêter les résultats définitifs, tels que présentés, d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette approbation de comptes.

Est-ce que ça dérange quelqu'un si on vote l'ensemble des budgets en même temps ? Non ? Dans ce cas-là, je vous demande qui est contre l'approbation. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Ceux qui ont des procurations lèvent deux fois la main. Merci de votre attention. Je crois que Monsieur le Maire va pouvoir revenir.

Monsieur le Maire : Merci, Bernadette. On continue sur le point d'ordre du jour suivant. C'est toujours à toi la parole.

Vote à l'unanimité

04- Affectation des résultats de l'exercice 2025

Bernadette Machet : Maintenant, on va passer à l'affectation des résultats. Ce n'est pas pour nous, c'est pour la commune (je vous le dis) ! Conformément aux règles budgétaires applicables, il appartient à l'assemblée délibérante de constater les résultats de clôture (on les a vus au fur et à mesure) de l'exercice, et d'en décider l'affectation, avec prise en compte le cas échéant du besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil municipal... On a vu les excédents. Pour la commune, vous savez que le résultat de fonctionnement est de 2 399 194,60 €, donc, en accord avec les membres de la commission Finances, nous vous proposons d'affecter, en fonctionnement, 599 194,60 € et de porter la différence, soit 1 800 000 €, en excédent d'investissement. Quand on répartit cela, vous avez 2,3 M€ : gardés en fonctionnement, 599 000 €, et on affecte, dans la section d'investissement, 1 800 000 € pour l'année 2026. Pour les budgets annexes, on a vu à chaque fois les résultats. France Services, on confirme les résultats qui ont été repris, je vous les ai présentés, puisqu'on les a repris directement dans le BP, je vous ai donné l'explication quand on a pris les budgets annexes. Donc on vous demande d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux écritures budgétaires et comptables correspondantes, c'est-à-dire d'affecter ces résultats pour les budgets 2026.

Monsieur le Maire : Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point suivant, point n° 5, le budget supplémentaire 2026, toujours à toi, Bernadette.

Vote à l'unanimité

Bernadette Machet : Le budget supplémentaire 2026... C'est un peu exceptionnel qu'on passe un budget supplémentaire. Là, on le fait, parce que je rappelle que le budget d'investissement pour 2026 avait été voté par l'équipe précédente, mais qu'il n'y avait pas les restes à réaliser qui étaient affectés dans le budget qu'on aurait dû vous présenter, donc c'est à nous de le faire. Donc on reprend ce budget qui a été voté (on ne reviendra pas dessus, il a été voté), et nous, on va travailler à affecter les restes à réaliser (les opérations qui sont à payer pour 2026, et qui étaient de l'exercice 2025), et puis quelques opérations à la marge. Et on intègre aussi les résultats, dont celui affecté à l'investissement. On intègre les restes à réaliser, comme je vous l'ai dit, et on modifie les prévisions du budget primitif.

Recettes de fonctionnement (là, on est dans le fonctionnement) : on a dit, à la délibération précédente, qu'on affectait 599 000 € (je vous laisse les sommes d'après) en excédent reporté de fonctionnement. Vous retrouvez cette somme-là dans la colonne BS 2026 (la violette), et on retrouve cet excédent que l'on affecte dans le budget 2026. Donc c'est l'excédent 2025 qu'on porte dans le budget 2026. Et en dépenses de fonctionnement, on a apporté quelques précisions. Comme je vous l'ai dit en formation, le budget doit être équilibré. On avait 599 000 € en recettes, on doit retrouver, à la fin, 599 000 € en dépenses. Nous avons, pour les autres charges de gestion courante, 11 250 €. C'est la prévision de subvention pour les médecins, parce qu'il n'avait pas été affecté la totalité dans le budget présenté au 3 février (ça devait être 22 500 €). Donc là, on a rajouté 11 250 €, en prévision éventuelle de verser cette somme-là. C'est un budget prévisionnel. Nous avons une charge spécifique de 23 000 €. Là, c'est simplement une taxe d'aménagement qui a été perçue par la commune et que l'on doit rendre à la DGFIP, parce que la construction n'a pas été faite. Nous venons de recevoir ce qu'il y avait à payer : on a à payer 33 718 €. En affectant 23 000 €, on arrivera, dans le budget, à rembourser cette somme-là aux impôts. Et puis, nous avons, dans les opérations de transfert, 100 000 € : ce sont les opérations d'amortissement. Il était prévu au budget initial 576 000 €, mais il y a eu des achats encore importants de véhicules, et donc il faut calculer l'amortissement au prorata temporis immédiatement, donc là, on affecte en prévision budgétaire 100 000 € en plus. La différence vous donne le virement à la section d'investissement, 465 000 € (virements budgétaires bien sûr, qui vont être affectés et qu'on retrouvera dans la section d'investissement quand on présentera l'investissement). Voilà pour la partie dépenses de fonctionnement. Donc, un budget supplémentaire équilibré à 599 000 € en dépenses et en recettes par l'affectation du résultat, ce qui vous donne, pour 2026, en reprenant le budget qui a été voté le 3 février (le BP 2026), pour 10 702 000 €, un total de budget de fonctionnement, pour 11 302 000 €.

Maintenant, on va passer aux restes à réaliser. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 885 000 €. On n'a pas mis tout, parce que ça fait quand même beaucoup, donc on vous a mis les principaux : si vous faites le total, ça ne fera pas 1 885 000 €, mais on n'a pas mis les petites sommes, on n'a mis que ce qui était important. Par exemple, au 1^{er} janvier, il restait encore à payer, pour la voirie, 186 000 €. Vous aviez, par exemple, la subvention des aides au logement social pour 108 000 €. En grosses sommes, on avait les falaises pour lesquelles il reste 201 000 € (ça commence à se recouvrer). Et on a la centrale photovoltaïque, 429 000 €. Le total nous fait 1 885 000 € de restes à réaliser que l'on reporte dans le budget dépenses d'investissement.

Toujours en dépenses, on a travaillé un petit peu sur les évolutions de ces dépenses. On a fait des ajustements sur certains postes. Dans les acquisitions foncières, on a rajouté 144 962 €. Pourquoi ? Parce que vous allez voir dans une délibération suivante (la délibération 23), on va vous parler d'une préemption urbaine pour l'allée de la Balancine. Dans la perspective d'acheter éventuellement ces terrains, il nous fallait abonder le budget de la somme. Vous avez en plus le diagnostic arboricole, où on a rajouté 18 600 €. La subvention pour le logement social, qui nous est demandée par l'habitat social, on a rajouté 58 000 € pour les logements pour le boulevard Leclerc, et nous avons aussi une demande pour quatre logements de l'impasse du Tertre Grall. C'est en route en ce moment. Il faudra payer 89 000 € pendant l'année, donc on a rajouté cette somme-là dans le budget. Vous avez aussi les travaux de réfection des gradins, pour 11 500 €, puisque les gradins de la piscine d'eau de mer de Binic sont un peu détériorés, donc il va falloir les refaire. Par contre, on a retiré un utilitaire de type Jumpy et un camion-benne, parce que, a priori, en discutant, on s'est aperçus que ce n'était peut-être pas utile immédiatement. Donc on reporte ces achats pour l'année prochaine. Par contre, on va acquérir cinq chalets de

bois pour le Noël, pour faire une présentation de fête pour le Noël. On a retiré aussi la maîtrise d'œuvre pour la rue des Moulins, puisqu'elle ne sera pas faite cette année, donc on reporte aussi. Donc, en plus, vous avez 298 262 € et, en moins, 168 000 €, ce qui nous donne 130 262,54 € de budget supplémentaire et de modification des prévisions de dépenses.

Ce qui nous permet de vous présenter les recettes d'investissement. Si on reprend le BP 2026, qui a été voté au 3 février, le total fait 4 390 000 €, donc on doit retrouver 4 390 000 € en dépenses, mais les recettes avaient été ajustées avec un emprunt de 1 274 000 €. Alors, n'ayez pas peur : en général, on fait toujours des équilibres comme ça avec un emprunt. Je sais que, quand on est novice, on se dit « oh là, là ! On va aller chercher un emprunt ! ». Non, non : c'est une écriture, et au fur et à mesure de l'avancée des travaux, on en a besoin ou pas besoin. C'est simplement une écriture pour équilibrer le budget. Alors, on reprend donc les restes à réaliser. Là, on est en recettes et, dans les restes à réaliser en recettes, on avait des dotations pour les restes à réaliser pour un montant de 514 000 €, qui sont repris dans la colonne recettes pour les restes à réaliser, et puis le BS va s'équilibrer par des réserves... 1 800 000 €, c'est l'affectation qu'on a faite tout à l'heure du fonctionnement : on apporte 1 800 000 €. On va faire un -1 274 000 €, puisque là, on s'est aperçu qu'on n'avait pas besoin d'emprunt pour équilibrer notre budget (ce qui est très bien). Et vous avez les résultats d'investissement reportés : on l'a vu précédemment, il était de 410 000 €. Donc on le reporte. Et vous avez des opérations d'ordre, des opérations patrimoniales et des virements de la section de fonctionnement qu'on a vus tout à l'heure, à 465 000 €. Ce qui vous fait un BS en recettes de 1 601 000 €, et un budget total de 6 505 000 €. C'est cette somme-là (6 505 000 €) qu'on doit retrouver en dépenses d'investissement, puisque notre budget doit être équilibré.

On va pouvoir passer aux dépenses, avec nos ajustements. Le BP qui avait été voté au mois de février avait été bien sûr voté pour 4 390 000 €, équilibré, comme on l'a vu précédemment, avec les recettes. Donc c'est là qu'on impute tous les restes à réaliser, 1 885 000 €, et notre budget supplémentaire qui s'équilibre à 230 000 €. Et nous arrivons donc à un équilibre budgétaire de 6 505 000 €, en adéquation avec nos recettes d'investissement. C'est un budget qui a été repris, pour lequel nous avons des restes à réaliser quand même importants. Néanmoins, on arrive à équilibrer notre budget, sans emprunt. C'est assez rare !

Je crois que j'ai terminé...

Monsieur le Maire : Merci, Bernadette, pour l'ensemble de ce budget présenté avec beaucoup de pédagogie. Est-ce que ça amène des questionnements ou des éclaircissements dans l'analyse du budget ? Non. OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On va passer sur le point de l'ordre du jour n° 6, qui est un peu plus léger, puisqu'on va sur le marché d'assurances, avec un petit avenant pour une augmentation tarifaire, avec une actualisation du patrimoine. C'est encore Bernadette : il te reste encore deux points, Bernadette.

Vote à l'unanimité

06- Marché d'assurances – Avenant pour augmentation tarifaire et actualisation du patrimoine

Bernadette Machet : Il y a encore des chiffres, je suis désolée... Groupama est l'assureur de la collectivité depuis 2023. Ça concerne l'assurance dommages aux biens, et Groupama demande à faire évoluer la cotisation 2026.

Les effets du changement climatique, avec des phénomènes climatiques extrêmes (pluies intenses, orages, inondations), se sont multipliés et génèrent un nombre record de sinistres. C'est pour ça qu'il y a une évolution des tarifs. On va prendre le lot n° 1, qui est le lot Dommages aux biens. L'ancienne cotisation était de 22 940,24 €. La nouvelle cotisation demandée étant de 24 998,81 €, soit une augmentation de 977 €.

Pour les véhicules à moteur, l'ancienne cotisation était de 23 572,74 €. La nouvelle cotisation est de 25 685,33 €, ce qui vous donne +5,83 % d'augmentation, avec un ajustement du parc de 1 452,31€.

Et pour les missions collaborateurs, 3 933,57 €, et une nouvelle cotisation de 3 943,99 € et 3,27 % d'augmentation.

La CAO a donné un avis favorable à cet avenant, le 11 mai 2026. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les modifications tarifaires exposées ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants nécessaires à ces révisions.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que ça amène des remarques ? Évidemment, on est, comme à titre individuel, touchés par les différentes intempéries et changements climatiques, en particulier cet hiver, donc forcément, ça impacte les assurances et elles le répercutent bien évidemment sur nous. Pas de remarque ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Bernadette, dernier point, pour un groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale pour le marché d'assurances.

Vote à l'unanimité

07- Constitution d'un groupement entre la commune et le Centre Communal d'Action sociale pour le prochain marché d'assurances

Bernadette Machet : Les marchés publics d'assurances conclus par la commune et le CCAS arriveront à échéance le 31 décembre 2026. Il convient de prévoir le lancement d'une consultation en vue de la conclusion, à compter du 1^{er} janvier 2027, de nouveaux marchés applicables sur l'ensemble du territoire (donc la commune, le CCAS et les résidences autonomie). À titre d'information, les montants des primes d'assurances pour l'année en cours sont les suivants : pour Groupama, dommages aux biens, 24 999,81 €, et pour le CCAS, 6 912,48 €. Vous avez la responsabilité civile et les risques annexes, 16 142 € pour la commune, 545,50 € pour le CCAS. Pour le PNAS, protection juridique de la personne morale, assistance et rapatriement, 8 587,19 € pour la commune, avec l'assistance rapatriement, 218 €, et pour le CCAS, 281,86 €. Groupama, flotte automobile, embarcations et missions collaborateurs VAE, 29 959,75 € pour la commune, et 2 331,05 € pour le CCAS. Et pour le PNAS encore, la protection fonctionnelle agents/élus, 378,58 € pour la commune, et 313,36 € pour le CCAS.

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre ans, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Nous avons eu l'avis favorable de la CAO en date du 11 mai 2026.

Vu l'article R2124-2 du Code de la commande publique, et vu le projet de convention de groupement annexé à la présente délibération, il est proposé au Conseil municipal de décider de la création et de l'adhésion au groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Binic-Étables-sur-Mer, en vue de la passation d'un marché public de prestations d'assurances ; de donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement, et la mettre en œuvre ; et d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tout acte nécessaire à sa réalisation, y compris la notification des marchés et ses avenants après avis d'attribution de la commission d'appel d'offres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Merci, Bernadette. Est-ce que ça amène des remarques ? Qui est pour ? (Je vous perturbe un petit peu, mais là, c'était le dernier point des finances, donc il faut que je vous réveille !)

Là, on va passer aux ressources humaines. Christian, tu as cinq points à nous présenter. Le premier concerne le contrat de projet pour le chargé de projet en transition écologique.

Vote à l'unanimité

08- Contrat de projet « Chargé de projets en transition écologique »

Christian Goulard : Merci, Monsieur le Maire. Pour rappel, dans notre programme, lors des élections, il était prévu que notre commune doit être actrice de sa transition écologique, et que chaque décision municipale intégrerait une dimension environnementale cohérente. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi non permanent de chargé de projet en transition écologique par contrat de projet de trois ans, après avis positif de la commission du personnel et du CST (Comité social territorial). Le positionnement de ce contrat de projet est sur un niveau de rémunération correspondant à un emploi de catégorie A. Ce poste requiert en effet une capacité à conduire des projets complexes, à coordonner des politiques publiques transversales, à animer des partenariats institutionnels et techniques, à piloter des dispositifs de labellisation et à produire des documents de cadrage et de stratégie. Il suppose également une forte autonomie, une aptitude à l'analyse réglementaire et stratégique, ainsi qu'une capacité à concilier les élus et la direction générale dans la conduite de projets structurants.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de la création, à compter du 1^{er} juillet 2026, d'un emploi non permanent de chargé de projet en transition écologique, dans le cadre d'un contrat de projet de trois ans, indice brut 565, indice majoré 483 ; de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune ; de préciser que les missions de l'agent seront, notamment, les suivantes : de piloter et coordonner la politique communale de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, de suivre et d'animer la démarche de labellisation TETE, d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions du plan d'action 2026-2029, ainsi que la production des bilans et indicateurs associés, de contribuer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie locale d'adaptation au changement climatique, en lien avec les services communaux et les partenaires institutionnels et techniques, de participer à la prévention de la gestion des risques naturels et de la vulnérabilité du territoire (submersion marine, recul du trait de côte, éboulements rocheux, etc.), de contribuer au pilotage des projets transversaux liés à la cuisine centrale et au projet alimentaire territorial communal, en lien avec les services concernés, d'animer un réseau d'acteurs (services, élus, partenaires, habitants), de mobiliser les financements disponibles et d'assurer la communication sur la démarche de transition écologique, et enfin d'assurer un appui à la décision politique en produisant des documents de cadrage, d'analyse et de stratégie à destination des élus et de la direction générale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Christian. Je peux rajouter (ça vient de tomber, c'est pour ça que ce n'était pas dans la délibération) que Mathilde Legrand, qui est notre chargée de projets en transition écologique, a plutôt bien œuvré, puisque nous venons d'acquérir la deuxième étoile du label Transition écologique. Ça ne paraît rien, mais en fin de compte, on vous a mis sur la droite un petit tableau pour vous montrer qui obtient des étoiles en Bretagne : il n'y a que onze collectivités en Bretagne qui ont obtenu des étoiles, et nous, on est plutôt bien placés, puisqu'on est dans celles qui ont deux étoiles. On est derrière évidemment Rennes, Lorient, Brest, Hennebont, Saint-Malo, Plœmeur et Lannion, mais on ne va pas tarder à les doubler, et on laisse Saint-Brieuc loin derrière nous, donc vous voyez qu'on a quand même un petit peu d'avance. Ça peut paraître comme ça... On peut se dire « c'est sympa, on a une étoile », mais il faut savoir quand même que ça aura une incidence. Bernadette parlait des subventions tout à l'heure. Il faut savoir que l'Agence de l'eau, par exemple, ou la Région, dorénavant, auront un œil bienveillant lorsqu'il y aura un point d'arbitrage à faire sur les subventions... On parlait, par exemple, de la cuisine centrale ou d'autres projets qu'on aura à mener, et cette deuxième étoile aura une incidence là-dessus, donc je voulais féliciter la chargée de projet en transition écologique de nous avoir conduits jusqu'à cette deuxième étoile.

Et pour rebondir sur ce qu'a dit Christian, ce contrat de projet, on l'a un petit peu aussi orienté sur la transition écologique, bien évidemment, mais vous avez vu aussi qu'on l'a orienté par rapport aux problèmes de prévention des risques, puisqu'on est touchés par le changement climatique, et dans les années qui vont venir, et certainement durant le mandat, on aura à réfléchir sur le positionnement du GR 34, sur le recul du trait de côte, etc. Donc on a ciblé aussi ce contrat de projet dans cette direction-là.

Voilà pour ce que je voulais ajouter, Christian.

Christian Goulard : Je voulais juste savoir, Monsieur le Maire, si on ne peut pas faire, pour les finances de la Ville, comme le PSG, vendre des maillots avec la deuxième étoile.

Monsieur le Maire : Bonne idée, ça pourrait peut-être faire entre des sous dans la caisse de la commune. Est-ce que ça amène d'autres remarques ? Pas de remarque par rapport à ça ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Christian, c'est encore à toi, sur le point n° 9. Là, c'est un emploi temporaire sur un chargé de communication.

Vote à l'unanimité

09- Emploi temporaire de « Chargé de communication »

Christian Goulard : Tout à fait. Par délibération du 17 septembre 2025, le Conseil municipal avait autorisé la création d'un poste temporaire de chargé de communication à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires), soit 50 %, pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Un agent a été recruté, sur la base du premier échelon du grade d'adjoint administratif, par contrat destiné à faire face à un besoin temporaire. Compte tenu du manque de recul de la nouvelle équipe municipale, et considérant qu'un audit interne de la communication est en cours, il est proposé de reconduire ce renfort temporaire pour une durée d'une année supplémentaire, mais en le passant de 50 à 70 %, soit 24 h 30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027. La modification de la quotité d'emploi excédant 10 % du temps de travail initial, ce qui constitue donc une modification de l'emploi, implique une reprise de la création, par délibération.

Vu les avis positifs de la commission du personnel et du CST en date du 21 mai 2026, il est proposé au Conseil municipal de reconduire, pour une durée d'un an, le poste de renfort contractuel au service communication, en le passant de 50 à 70 %, indice brut 367, indice majoré 366.

Monsieur le Maire : Merci, Christian. Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 10, la modification du tableau des effectifs, d'une manière plus globale.

Vote à l'unanimité

10- Modification du tableau des effectifs

Christian Goulard : Le tableau des effectifs, qui constitue un document de référence recensant l'ensemble des emplois budgétaires ouverts au sein de la collectivité, qu'ils soient pourvus ou vacants, précise, notamment, les cadres d'emploi, grades et quotités de temps de travail. Ce document permet d'assurer un suivi actualisé de l'organisation des services et des moyens humains nécessaires à l'exercice des missions de la collectivité. C'est un outil de pilotage des ressources humaines permettant de retracer les créations, les suppressions et les transformations d'emplois.

Les évolutions suivantes sont proposées à ce tableau des effectifs. Le recrutement, à compter du 1^{er} mai 2026, d'un conseiller de prévention-formation, entraînant la fermeture de la vacance de poste. La modification de l'intitulé du poste relevant du service bibliothèque, l'emploi de chargé d'accueil étant renommé « responsable de la bibliothèque », dans le cadre d'une évolution de l'organisation interne. La suppression d'un poste vacant de responsable de bibliothèque relevant de la catégorie B.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces modifications du tableau des effectifs, d'approuver le tableau des effectifs annexés à la présente délibération et d'autoriser le recrutement d'un chargé de la prévention et de la formation.

Monsieur le Maire : Merci, Christian. Est-ce que ça amène des remarques ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 11, création d'un Comité social territorial commun à la commune et au Centre communal d'action sociale.

Vote à l'unanimité

11- Création d'un comité social territorial commun à la commune et au Centre Communal d'Action sociale

Christian Goulard : La création du CST découle du premier des cinq axes majeurs définis par la loi 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la Fonction publique. Pour rappel, le CHSCT (commission d'hygiène, sécurité et conditions de travail) était une instance consultative mise en place en 2009, qui était chargée d'émettre des avis et de faire des propositions pour améliorer la protection de la santé, de la sécurité, et des conditions de travail des agents. D'autre part, il y avait le Comité technique, qui était une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ces deux commissions ont été rassemblées en une seule : le Comité social territorial. Il est composé à nombre égal de représentants du conseil municipal et du personnel. Le nombre de représentants du personnel au sein des CST varie selon le nombre d'agents d'une collectivité. En ce qui nous concerne, entre 50 et 199 agents, il peut y avoir de trois à cinq titulaires et le même nombre de suppléants. Le CST rend des avis consultatifs non contraignants. Néanmoins, le non-respect de sa consultation peut entraîner l'annulation de la décision prise au terme de la procédure. Les conséquences, c'est que, étant donné que dans la collectivité, la Ville a 102 agents, donc peut voir la création d'un CST propre, mais le CCAS n'ayant que 34 agents, il n'a pas la possibilité de créer un CST propre. Dans ce cas, les missions seraient remplies par le CDG 22. La collectivité a donc décidé de créer un seul CST commun.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un Comité social territorial commun entre la commune et le CCAS de Binic-Étables, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdits collectivité et établissement, qui sera mis en place après le renouvellement des représentants du personnel de fin d'année 2026, de rattacher le Comité territorial auprès de la commune de Binic-Étables-sur-Mer, de fixer la répartition des sièges des représentants des collectivités au sein de ce CST à 80 % pour la commune de Binic et 20 % pour le CCAS, de transmettre cette délibération au président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Côtes-d'Armor, et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À savoir que cela a été présenté et a reçu un avis favorable en commission du personnel et en CST.

Monsieur le Maire : Merci, Christian. Est-ce que ça amène des remarques ? Là, c'est pour la commune de Binic-Étables-sur-Mer. Vous l'avez vu, on a 80 % de sièges pour la commune et 20 % pour le CCAS de Binic-Étables-sur-Mer. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque. Des votes contre ? Non. Des abstentions ? Je vous remercie.

Ordre du jour n° 12, la composition du CST.

Vote à l'unanimité

12- Composition du comité social territorial

Christian Goulard : Pour effectif supérieur ou égal à 50 et inférieur à 200 agents, le CST peut se composer de trois à cinq représentants. Après avis favorable de la commission du personnel et du CST, il est proposé au Conseil municipal de conserver le nombre de sièges actuel, c'est-à-dire cinq sièges comme nombre de représentants titulaires du personnel et cinq sièges comme nombre de représentants titulaires des collectivités, et en nombre égal, évidemment, les nombres de suppléants, d'acter le recueil par le Comité social territorial de l'avis des représentants des collectivités et établissements, de transmettre pour information cette délibération au président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Côtes-d'Armor, et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Christian. Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On passe à délibération n° 13, et là, c'est Nicole Lecorgne qui va nous présenter les subventions aux associations Cap à Cité et Cap Découverte et le renouvellement des conventions pour un an.

Vote à l'unanimité

ENFANCE-JEUNESSE

13- Subventions aux associations « Cap à Cité » et « Cap Découverte » et renouvellement des conventions pour un an

Nicole Lecorgne : Merci, Monsieur le Maire. Donc le point Subventions aux associations Cap à Cité et Cap Découverte et le renouvellement des conventions pour un an. Juste pour rappel, Cap à Cité est une association qui est localisée sur Étables, Cap Découverte sur Binic, deux associations qui n'ont pas des missions totalement identiques, mais qui œuvrent pour la jeunesse, avec de l'accueil ALSH pour Cap à Cité, et des propositions d'animations, et, sur les vacances, des camps pour les enfants. La commune a conclu, avec ces deux associations, une convention d'objectifs. Pour rappel, la convention d'objectifs fixe trois grands types d'aide. Il y a une aide matérielle et logistique, une aide à l'emploi et une subvention pour la commune, et les associations s'engagent sur leurs missions. Ces conventions arrivent à terme au 31 août 2026 (donc dans deux mois), et, dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal qui a eu lieu il y a deux mois, la collectivité souhaite disposer d'un délai d'analyse et de concertation, afin de redéfinir, le cas échéant, les modalités de son partenariat avec chaque association. On a démarré, mais deux mois, c'est quand même un temps assez court.

C'est pour ça que, ce soir, on vous propose de conclure avec chacune des parties une convention pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui pourra intégrer les orientations définies par la nouvelle équipe municipale, et de renouveler les montants des subventions attribuées en 2025.

Sur les subventions, pour Cap à Cité, on a une subvention qui est liée à l'emploi, donc là, on a une convention spécifique. C'est une convention tripartite que l'on a avec le Département, la collectivité et l'association. Cette convention a été renouvelée en décembre (on va en reparler tout à l'heure pour Cap Découverte). Là, on a une subvention qui est liée à l'emploi qui est de 10 500 € à l'année, et il y a une subvention de fonctionnement, et on vous propose de maintenir cette subvention de fonctionnement. Donc elle serait cette année de 96 446 €.

Pour Cap Découverte, nous avons aussi une subvention qui est liée à l'emploi – on va en reparler tout à l'heure, puisqu'il vous est proposé ce soir de valider la poursuite de cette convention sur deux ans –, et toujours une convention tripartite avec le Département, la collectivité et l'association. Et là, pour un montant de 22 903 € et une subvention de fonctionnement qui serait identique à celle de l'an dernier, de 17 328 €.

Donc, si vous en êtes d'accord, il est proposé ce soir au Conseil municipal d'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 96 446 € à l'association Cap à Cité, étant précisé qu'une avance de 48 223 € a déjà été mandatée, conformément à la convention d'objectifs (le solde à mandater restant de 48 223 €), d'attribuer une subvention d'un montant de 17 328 € à l'association Cap Découverte, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs susvisées pour la période définie à l'article 2.

Monsieur le Maire : Merci, Nicole. Effectivement, deux associations importantes pour la commune, sur lesquelles on s'appuie pour animer notre jeunesse, mais pas qu'animer. Ce sont des subventions qui ne sont pas négligeables, mais sur lesquelles on souhaite amener un réel soutien. Est-ce que ça amène des questionnements, des interrogations ? Non. Merci. Donc on va procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 14, la convention d'emploi tripartite (comme le disait Nicole) avec l'association Cap Découverte et le Département.

Vote à l'unanimité

14- Convention emploi tripartite avec l'association Cap Découverte et le Département

Nicole Lecorgne : Je vous l'ai évoqué tout à l'heure, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor et les communes soutiennent les emplois associatifs locaux par le biais de conventions tripartites. Pour nous, à Binic-Étables-sur-Mer, ces conventions concernent les associations Cap à Cité, Cap Découverte, Binic Pordic Football Club, Tennis Club d'Étables et le Groupement Jeunes Sud Goëlo. Après avoir renouvelé l'ensemble des contrats pour l'année 2025, le Département a mené une actualisation du dispositif, dans le but de s'adapter au contexte budgétaire contraint, précisant, notamment, qu'aucune nouvelle demande ne serait retenue. Des réunions bilans réunissant les associations, la commune et le Département se sont tenues en mairie, fin 2024 et début 2025. Le renouvellement pour quatre ans des conventions liées aux associations sportives et à Cap à Cité a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2025, puis du 4 février 2026, après validation de la commission permanente du Département. Cette dernière s'est prononcée sur le renouvellement de la convention relative à l'association Cap Découverte, pour une durée de deux ans. Et c'est pour ça que, ce soir... Là, vous avez le tableau des emplois et de la participation de la commune de Binic-Étables-sur-Mer pour cette association. Ce qui est proposé est dans la continuité de ce qu'il y a aujourd'hui, c'est-à-dire que, pour l'association Cap Découverte, la collectivité financerait, sur le poste de direction, 13 903 €, le Département, 8 000 €, et il resterait à charge pour l'association 36 535 €. Et pour l'animateur, la collectivité subventionnerait à hauteur de 9 000 €, le Département, 8 000 €, et il resterait à la charge de l'association, 19 205 €.

Ce qui fait que la collectivité, ce soir, demande au Conseil municipal d'approuver le renouvellement pour deux ans de la convention tripartite de financement des emplois de directeur et d'animateur de l'association Cap Découverte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

Monsieur le Maire : Merci, Nicole. C'est vrai que c'est une convention qui arrive un petit peu tardivement. C'est une association qui a eu besoin de se restructurer, avec la venue d'un nouvel animateur. Il y a eu aussi un renouvellement de bureau, mais là, ils sont à peu près calés. Il y a eu une réunion tripartite et on a convenu de ce plan de financement. Est-ce que ça amène des interrogations, des questionnements ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On a encore les tarifs périscolaires, Nicole.

Vote à l'unanimité

15- Tarifs périscolaires

Nicole Lecorgne : Dernier point, les tarifs périscolaires. En Conseil municipal du 17 décembre 2025, il y avait eu une délibération pour majorer les tarifs périscolaires appliqués aux enfants qui ne résidaient pas dans la commune, à hauteur de 20 %, et cette délibération prenait acte à partir du 1^{er} juillet 2026 (donc là, dans trois semaines). Cette augmentation de 20 %, nous en avons rediscuté sur la commission Enfance-Jeunesse, et il apparaît aujourd'hui que ce tarif ne peut s'appliquer équitablement pour toutes les familles extérieures, selon l'école, par exemple, où l'on est. Et, dans un contexte de baisse des effectifs scolaires, la commission Enfance-Jeunesse du 21 mai propose de revenir sur cette décision. C'est pourquoi elle propose de ne pas distinguer des tarifs périscolaires pour les enfants résidents ou non résidents sur la commune et d'appliquer une revalorisation générale de 2 % compte tenu de l'inflation, sauf exception et arrondis. L'augmentation de 2 %, effectivement, a été débattue en commission et on voit bien que l'augmentation liée à la crise que l'on connaît aujourd'hui fait qu'on sait très bien que tous ces tarifs-là vont augmenter. Donc l'idée était d'être dans une augmentation raisonnable. C'est pour ça que 2 % de revalorisation ont été proposées par la commission, et de ne pas aller sur les 20 % d'augmentation pour les non-résidents, parce que ça n'était pas équitable, premièrement. Et deuxièmement, c'était difficile de prendre en compte le caractère résident et non résident tel que défini dans la délibération, puisqu'il y avait des exceptions qui étaient faites, et ça concernait un peu moins de 30 enfants sur la commune.

Monsieur le Maire : Merci, Nicole. Pour rebondir, c'est le résultat d'une concertation aussi avec les parents d'élèves et les enseignants des écoles, qui nous soulignent qu'il y a des pertes d'élèves sur la commune dues aussi à une baisse de natalité, qui sera globale, et là-dessus, on ne pourra pas faire grand-chose. Par contre, on a quelques leviers qu'on souhaite mettre en place. On aura forcément un levier sur le logement. Et la suppression des 20 %, c'est aussi un levier sur lequel on pense agir. On ne sait pas quel effet cela aura, mais, en tout cas, ça pourra forcément avoir un effet bénéfique au retour des discussions qu'on a avec les enseignants et les parents d'élèves. Donc on espère que ça pourra un petit peu induire, et ralentir un petit peu la baisse de nos effectifs dans les écoles, puisque c'est quand même quelque chose qui nous soucie.

Et sur les 2 %, on voit bien que ça n'impacte pas du tout les gens qui rentrent dans le coefficient familial, qui ont besoin un peu de l'accompagnement de la commune, donc on voit que ça ne bouge pas ; et ça impacte très peu, dès qu'on dépasse le coefficient familial. De toute manière, il vaut mieux avoir une augmentation progressive des taux, plutôt qu'à un moment, avoir un couperet et devoir augmenter de manière importante. Voilà ce que je voulais dire. J'imagine que ça suscite quelques réactions. Dominique ?

Dominique Bellein-Gallo : Il est vrai qu'on avait voté (vous avec nous) une autre vision par rapport à cette augmentation pour les jeunes à l'extérieur. Et c'est vrai que, à la réflexion, cette année, on se rend bien compte que, par contre, les choses ont encore évolué, et pas dans le bon sens et que donc peut-être pour pallier justement un manque d'effectifs, c'est plus raisonnable, effectivement, aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. Effectivement, on avait été aussi parmi ceux qui avaient voté. On n'avait pas toutes les notions, et, dans les discussions qu'on a eues, on s'aperçoit quand même qu'il va falloir qu'on actionne des leviers, et que, politiquement, on montre qu'on est attachés au maintien de nos écoles. Et on va actionner tous les leviers qu'on pourra.

Monsieur le Maire : Merci, Nicole. S'il n'y a pas d'autres remarques, on va procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On change, on va passer sur les travaux, avec Patrice Darche, et il va commencer par la rénovation des éclairages publics sur l'avenue du Général de Gaulle.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX, MOBILITÉS

16- Rénovation éclairage public avenue du Général de Gaulle – SDE22

Patrice Darche : Merci, Monsieur le Maire. Nous poursuivons là des travaux de rénovation de l'éclairage public qui avaient été entrepris par l'ancienne équipe. Il y avait une délibération de septembre 2025 qui avait déjà prévu le remplacement de quatre mâts et deux lanternes dans le secteur de l'avenue du Général de Gaulle. Nous avons constaté qu'il restait trois mâts pour lesquels il faudrait prévoir une rénovation. C'est ce que nous vous proposons ce soir. Ces mâts se trouvent le long de la place Le Pomellec (deux mâts à double lanterne et un mât à simple lanterne), et le remplacement des cinq lanternes associées à ceux-ci.

L'estimatif pour le remplacement de ces lanternes et de ces mâts est estimé à 15 000 €. La subvention d'équipement de la commune pour cette opération est de 9 027,79 €. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif dépend de la participation de la commune, et sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 19 mai 2026, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public, avenue du Général de Gaulle, le long de la place Le Pomellec, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rattachant à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Frédéric a demandé la parole, et après, Sophie.

Frédéric Francillette : C'était juste... Je suis désolé, je reviens un peu sur la délibération précédente, parce qu'on n'a vu que la restauration, mais, dans le document qu'on avait, il y avait aussi les tarifs ALSH et garderie. C'est plus tard ? On y revient après ?

Monsieur le Maire : Bonne remarque, Frédéric.

15- Tarifs périscolaires (reprise)

Nicole Lecorgne : Excusez-moi, effectivement, Monsieur Francillette, l'augmentation de 2 % concernait la restauration scolaire, les tarifs périscolaires et les tarifs ALSH. Donc il y a l'application des 2 %, et le retour sur la non-application de la majoration des 20 %.

Monsieur le Maire : Sophie ?

Sophie Usala Nogueire : Oui, je me permettais de revenir sur ce tableau, parce qu'il est indiqué que ces tarifs sont pour le mercredi et les vacances. Ma question était la suivante : est-ce vont être maintenues, pour les grandes vacances, les demi-journées, avec ou sans repas ?

Nicole Lecorgne : On en a discuté sur notre commission Enfance-Jeunesse, et cette année, les inscriptions sont parties pour cet été, donc les enfants doivent s'inscrire à la journée. Effectivement, là, c'était trop tard, on ne pouvait pas revenir sur une inscription à la demi-journée. On en a discuté, par contre, en commission Enfance-Jeunesse, et on s'est bien dit qu'on allait faire un bilan, et que, effectivement, il faudra sans doute revenir sur cette décision-là.

Sophie Usala Nogueire : Du coup, effectivement, c'est trop tard pour cette année, mais je réitère mon côté sceptique sur la chose, parce que je pense que, dans un contexte économique difficile pour les familles, on va rajouter des dépenses, et au-delà de ça, on va priver les familles de temps précieux avec leurs enfants. Je pense aux familles monoparentales qui ont des horaires décalés, au partage des enfants dans les familles séparées. Or, je trouve que c'est quelque chose de précieux, il ne faut pas l'oublier : l'humain reste très important dans ce genre de service.

Monsieur le Maire : Nicole ?

Nicole Lecorgne : On est bien d'accord. Cette décision avait été prise avant. Là, on n'avait plus le temps de réagir, donc effectivement, cet été, ça va se passer comme ça. On en rediscute sur notre commission de septembre, et on réajustera.

Monsieur le Maire : Mais on te rejoint là-dessus. C'est vrai que là, on est un peu pris de cours. C'est un peu la difficulté d'être élus fin mars/début avril, c'est qu'en fait, il y a des choses qui sont déjà engagées, et du coup, les réajustements sont compliqués, mais on prend en compte la remarque et on y adhère. Frédéric ?

Frédéric Francillette : En fait, quel est le problème du « retard », entre guillemets ? Si aujourd'hui vous décidez de remettre les demi-journées, ceux qui sont inscrits pour les journées complètes, il n'y a pas de problème, mais s'il y en a qui se disent « finalement, il y a deux demi-journées, on peut y aller », quel est le souci ?

Nicole Lecorgne : Je vais me tourner vers les services, mais je pense avoir la réponse, c'est parce qu'en fait, tous les logiciels ont été paramétrés comme ça, et les inscriptions sont lancées, les animateurs sont recrutés en fonction, etc. Donc là, trois semaines pour réagir, c'est trop court, on n'a pas le temps, et, de toute façon, les places vont être prises, c'est complet. Je me suis retournée quand même vers eux, mais voilà. Une fois que la machine est lancée, c'est compliqué de faire en si peu de temps : on ne peut plus réagir.

Monsieur le Maire : Mais on adhère à votre remarque. Est-ce que, du coup, vous voulez qu'on revote ? Est-ce qu'il y a un changement de vote de votre part ?

Frédéric Francillette : Non, ça ne concerne pas les tarifs, ce n'est pas le problème, c'est le fonctionnement plutôt. Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : On prend note, il n'y a pas de souci, on adhère, et, dans les prochaines commissions, on aura des modifications.

Merci beaucoup.

16- Rénovation éclairage public avenue du Général de Gaulle – SDE22 (suite/reprise)

Monsieur le Maire : On va passer au vote. Merci, Patrice. Est-ce que ce point-là de la rénovation de l'éclairage public amène des remarques ? Yvon.

Yves Dodier : Ces lanternes sont-elles autonomes ou raccordées sur le réseau ?

Patrice Darche : C'est raccordé sur le réseau. Et j'ai oublié de vous dire aussi qu'on fera, à la rentrée, au mois de septembre, une plénière consacrée à l'éclairage public, pour étudier ensemble les possibilités, après, de modification éventuellement des horaires, vous expliquer le fonctionnement. Il y aura un agent qui s'occupe de l'éclairage public qui sera là pour vous expliquer le fonctionnement de l'éclairage public.

Monsieur le Maire : Oui, dans les projets ou dans les programmes, en tout cas, c'était à l'ordre du jour, et dans différentes listes, d'ailleurs. On va revoir l'éclairage public : on a eu beaucoup de remarques de la part des habitants, sur le temps de manifestations – je pense, par exemple, au feu d'artifice, où on remettait dans le noir la plage du Moulin, mais pas que, évidemment. Au regard de cette grosse demande-là, on va retravailler là-dessus, évidemment, en continuant d'aller sur le remplacement en LED, pour rester dans un esprit quand même de maîtrise de l'énergie, mais on reverra l'éclairage dans sa globalité.

Merci, Patrice. D'autres remarques ?

Gilbert Bertrand : Très pratique sur le réallumage après les feux d'artifice. On a engagé, sur Binic, cette possibilité, parce qu'il y a du matériel qui existe pour rallumer l'éclairage instantanément. Ça, sur Binic, c'est fait, donc ça peut se faire pareil sur le Moulin aussi... C'est jouable.

Monsieur le Maire : On l'imagine bien. C'est pour ça qu'on va aller dans ce sens-là. En tout cas, c'est une remarque qu'on avait eue pendant la campagne, et c'est vrai que ça manquait, en tout cas, jusqu'à présent, aux citoyens : ils étaient un peu dans le noir.

On va procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 17, la convention de reprise de branchements électriques du presbytère de Binic, dans le cadre de l'effacement des réseaux rue des Écoles.

Arrivée d'Yvon BERTHELOT à 20h10

Vote à l'unanimité

17- Convention de reprise de branchements électriques du presbytère de Binic dans le cadre de l'effacement des réseaux rue des Écoles – SDE22

Patrice Darche : Concernant cette délibération, on est dans un secteur qui ne va pas tarder à « changer de forme » entre guillemets. Il y avait eu deux délibérations de prises, rue Wilson, au 30 avril 2025, et rue des Écoles, le 17 septembre 2025. C'est dans le cadre de la requalification urbaine du secteur de l'ancien cinéma de Binic, comprenant la démolition, la dépollution et la déconstruction de logements. L'effacement des réseaux est d'ores et déjà programmé. Il a fait l'objet de deux délibérations (c'est ce que je viens de vous dire). L'ancien presbytère de Binic appartenant à la commune, le SDE propose une convention de servitude afin de reprendre les branchements de ce bâtiment préalablement à l'effacement des réseaux, en installant une ligne électrique et deux coffrets électriques.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 19 mai 2026, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le restaurant ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Bienvenue à Yvon, qui nous représentait dans une autre instance extérieure et donc qui reprend son droit de vote. Merci à toi de nous avoir représentés pendant ce Conseil municipal.

Est-ce que ça amène des remarques ? Fanny ?

Fanny Younsi : Je réfléchissais sur la circulation pendant les travaux, puisque déjà la rue Wilson en circulation alternée, c'est assez compliqué. Donc, pendant les travaux de démolition, est-ce qu'on n'envisagerait pas de la mettre provisoirement en sens unique, par exemple, pour ne pas que ce soit un bazar organisé ou désorganisé ?

Patrice Darche : Vous savez que le propriétaire, c'est l'EPF. À ce titre, l'EPF doit nous rencontrer prochainement pour fixer déjà le programme de déconstruction. Une date est avancée, ce serait au deuxième semestre de cette année. Et, effectivement, à ce moment-là, on abordera toutes les modalités de déconstruction et de transport des matériaux. Je crois savoir aussi qu'on aura à ce sujet une réunion publique pour informer l'ensemble de la population, sur les modalités de déconstruction et de circulation dans ce secteur.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Évidemment, Fanny, c'est une bonne remarque, c'est quelque chose qu'on a pris en compte. Ça va provoquer quelques nuisances dans une rue qui n'est déjà pas simple en circulation, donc on aura une réunion publique, et évidemment, on ira à la rencontre des riverains pour les prévenir. Est-ce que ça amène d'autres remarques ? Pas d'autre remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 18, le renouvellement de l'adhésion au marché d'entretien des feux de carrefours, Patrice toujours.

Vote à l'unanimité

18- Renouvellement de l'adhésion au marché d'entretien des feux de carrefours – SDE22

Patrice Darche : Le SDE a la charge de l'entretien des feux tricolores, et, tous les quatre ans, un marché groupé d'entretien doit être renouvelé pour ces feux de carrefours. Le dernier était en date de 2022. Il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la commune. Alors, on vous a fait une liste des prestations et des maintenances proposées : deux visites préventives annuelles, la tenue à jour d'un document graphique des installations, le délai de dépannage de 48 heures, lorsque le carrefour est en défaut, des délais de dépannage ramenés à 24 heures, si le carrefour ne comporte pas de mise en clignotant automatique, et des délais de dépannage ramenés à deux heures si le carrefour n'est équipé ni de mise en clignotant automatique ni de panneaux de signalisation. C'est quand même un renouvellement d'adhésion important, en cas de panne ou de problème sur ces carrefours à feux.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 19 mai 2026, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recours à ce groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 19, une convention de servitude électrique pour l'autoconsommation collective, en rapport avec l'ombrière photovoltaïque qui se trouve derrière le complexe sportif d'Étables-sur-Mer.

Vote à l'unanimité

19- Convention de servitude électrique pour l'autoconsommation collective de l'ombrière photovoltaïque – ENEDIS

Patrice Darche : Dans le cadre de la construction d'une ombrière photovoltaïque communale, le long du complexe sportif, d'une puissance de 136 kilowatts-crête, un coffret électrique sera mis en place et devra être raccordé au transformateur de l'allée du Stade. Il permettra d'assurer un rôle d'autoconsommation collective. Ces travaux comprendront une canalisation souterraine de 54 m linéaires et une seconde canalisation

souterraine de 6 m de longueur, un coffret électrique et le câblage associé. Enedis propose, dans ce cadre, une convention de servitude pour chacune des deux parcelles privées de la commune traversées par ces réseaux électriques.

Il y a eu un avis favorable de la commission Travaux en date du 19 mai 2026, et il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire et son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire, sachant que l'ombrière devrait être terminée (il n'y a pour l'instant pas de retard) fin juillet.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Je rappelle juste que le photovoltaïque, on a deux manières, après, de répartir l'énergie, soit on cible un bâtiment (on aurait pu cibler le complexe sportif), soit on a une répartition collective, et c'est le choix qui a été fait. Je trouve que c'est plutôt bien. Donc on répartit collectivement dans un rayon de 5 km possiblement la répartition électrique. Et, dans nos futurs projets, on aura à réfléchir bientôt sur la cuisine centrale, on aura aussi cette répartition photovoltaïque. Un complément d'information ?

Patrice Darche : Avant le vote, peut-être un complément. C'est vrai que cette ombrière va permettre d'alimenter, sous réserve que le SDE nous l'accorde, environ 13 bâtiments communaux. Et la consommation totale de ces bâtiments communaux serait prise à 32 % par la production de l'ombrière. Donc, ce n'est quand même pas négatif, pas négligeable pour une production annuelle de 32 % sur ces bâtiments, mais à condition aussi d'avoir un ensoleillement optimal.

Monsieur le Maire : Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. C'est quelque chose qui est bénéfique pour la commune, forcément : en consommation énergétique, on diminue les coûts. Yvon ?

Yvon Dodier : Juste une remarque. Ces bâtiments de la collectivité vont-ils être incités à modifier leur fonctionnement au quotidien pour optimiser au mieux l'utilisation de l'énergie photovoltaïque ?

Patrice Darche : Oui, bien sûr, ça fait partie de la politique des énergies, l'économie des énergies. Il faut savoir que les bâtiments ciblés sont des bâtiments aussi qui fonctionnent en majorité en journée, pour justement accompagner la consommation d'énergie. Le cinéma, par exemple, n'est pas pris en compte dans la liste des 13 bâtiments, pour l'instant. Mais oui, forcément... Il y a déjà eu, avec la précédente mandature, toute une campagne d'économies sur ces bâtiments, de fonctionnement, mais aussi, par les agents, une prise en compte de toutes les précautions pour améliorer et diminuer ces consommations d'énergie. Donc on va poursuivre dans ce sens-là.

Monsieur le Maire : Merci, Yvon ; merci, Patrice. D'autres remarques dans ce sens ? Très bien. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 20, c'est encore Patrice (on t'a lancé, tu es en forme, là) : réintégration dans le patrimoine communal de l'ancien site du poste de refoulement Ker Annick de SBAA.

Vote à l'unanimité

20- Réintégration dans le patrimoine communal de l'ancien site du poste de refoulement Ker Annick de SBAA

Patrice Darche : Dans le cadre du transfert des compétences d'eau potable et assainissement intervenu en janvier 2019, la Ville de Binic-Étables avait mis à disposition auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération le poste de relevage, ainsi que les réseaux associés, sur le site de Ker Annick. C'est un site qui se trouve en bordure du GR 34, et qui a fait l'objet d'effondrement d'une partie de la falaise sur laquelle était implanté ce poste de relevage. Des travaux ont été réalisés afin d'éloigner le poste et les réseaux de la zone impactée par l'effondrement. Le poste de relevage de Ker Annick a été désaffecté, bien sûr, et n'est plus utilisé dans le cadre de l'exploitation de la compétence d'eaux usées de SBAA. Saint-Brieuc Armor Agglomération demande donc de restituer ce qui nous appartenait à la Ville de Binic-Étables-sur-Mer : le site désaffecté. La commune retrouvera l'ensemble, bien sûr, des droits et obligations attachés aux biens désaffectés.

Un avis favorable a été donné par la commission Travaux en date du 19 mai.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à son représentant à réintégrer ce bien dans son patrimoine et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Est-ce que ça amène des réactions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 21, toujours Patrice : convention de traitement des algues vertes, par le syndicat mixte KERVAL, qui se trouve à Lantic.

Vote à l'unanimité

21- Convention de traitement des algues vertes – KERVAL

Patrice Darche : C'est une convention qu'on doit bien sûr renouveler, en espérant ne pas avoir à s'en servir. Le syndicat mixte de KERVAL propose (comme chaque année) à la collectivité une convention de traitement des algues vertes qui précise les conditions d'acceptation et le chargement, ainsi que la tarification applicable à la collectivité. La collectivité doit s'acquitter d'une contribution forfaitaire de 12 315 € pour l'année 2026, et une tarification proportionnelle de 17 € la tonne. Il est à noter que, pour les collectivités non conventionnées, le tarif pratiqué est nettement supérieur : à 50 € la tonne. En cas d'algues non conformes, c'est-à-dire un ramassage où il y aurait des galets, du sable, un taux d'H₂S ou de la vase, l'exploitation pourrait accepter leur prise en charge, tout en appliquant une facturation additionnelle de 30 € la tonne. Voilà aussi pourquoi les algues vertes ne sont pas systématiquement ramassées quand on n'a pas une épaisseur suffisante. Sinon, KERVAL nous sanctionne financièrement par rapport au transport et à la décharge qu'on peut faire chez eux.

Pour info quand même, concernant les algues vertes, en 2024, nous étions à 83 tonnes, et nous sommes, en 2025, à 13 tonnes, donc il y a quand même une très nette diminution – en espérant que cette diminution continue, qu'on aille dans le bon sens, et qu'on ne parle plus des algues vertes dans quelques années.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Est-ce que ça amène des réactions ? Non ? De toute façon, c'est assez clair. On a besoin d'eux, de toute manière. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n° 22, toujours Patrice : la convention de partenariat d'entretien, de gestion et d'aménagement du site de Port-ès-Leu avec le CD 22.

Vote à l'unanimité

22- Convention de partenariat d'entretien, de gestion et d'aménagement du site du Port-ès-Leu avec le CD22

Patrice Darche : Tout le monde connaît le Port-ès-Leu, ce site remarquable. Depuis de nombreuses années, le Département et la commune travaillent conjointement, afin d'organiser l'entretien et la gestion de ce site acquis au titre des espaces naturels sensibles, sur une surface de 1,327 ha. Les collectivités ont élaboré un partenariat, une convention d'une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Le Département assurera la mise en sécurité du site pour l'accueil du public. Cela concerne l'élagage, l'abattage et la maintenance des équipements, la surveillance et la sécurisation de la falaise au nord, côté centre nautique, et la surveillance et la sécurisation si nécessaire des trois blockhaus qui sont sur le site. La commune, de son côté, assurera l'entretien courant du site : les tontes des espaces enherbés, les tailles des massifs, le petit élagage, la surveillance et le suivi des équipements, la propreté du site (ramassage des corbeilles publiques, nettoyage des panneaux), les petites réparations, et la gestion des espèces invasives.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 19 mai 2026, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Patrice. Évidemment, un site remarquable qu'on a le plaisir d'avoir sur la commune ! Ce n'est pas Saint-Quay-Portrieux qui a le Port-ès-Leu, mais c'est bien Binic-Étables-sur-Mer. D'ailleurs, je trouve que c'est un site qu'on n'utilise pas assez. C'est vrai qu'il y a un problème de stationnement, mais bon, c'est vraiment un beau site, avec une vue magnifique, et un espace qui est quand même assez remarquable.

Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 23, et là, on change, on passe sur l'urbanisme, et c'est Alain Gouezin, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, qui va nous présenter l'acquisition d'une parcelle, à la suite de l'exercice du droit de préemption urbain, allée de la Balancine.

Vote à l'unanimité

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE

23- Acquisition de la parcelle 007 AM 0624 à la suite de l'exercice du droit de préemption urbain – Allée de la Balancine

Alain Gouezin : Merci, Monsieur le Maire. Tous les points que je vais vous présenter en aménagement durable et urbanisme ont été vus en commission d'urbanisme au mois de mai, et ont tous reçu un avis favorable de la commission.

Pour cette acquisition de parcelle, vous avez le plan : c'est le rond rouge.

L'acquisition de la parcelle cadastrée section 007 AM n° 0624, allée de la Balancine, s'inscrit dans la stratégie foncière de la commune visant à maîtriser son développement urbain et à mettre en œuvre des orientations définies par les documents de planification. Cet ensemble foncier, d'une surface totale de 600 m², est partiellement situé au sein d'un périmètre dans lequel il y a une orientation d'aménagement et de programmation, c'est-à-dire une OAP : la n° 1-1. À ce titre, il présente un intérêt stratégique pour la réalisation d'une opération d'aménagement cohérente, notamment, en matière de production de logements en adéquation avec les objectifs de développement urbain maîtrisé et de réponse aux besoins de la population. Vous avez là la parcelle 624, et à côté, vous avez la parcelle 623. La parcelle 623 est aussi concernée par l'OAP. D'où l'intérêt qu'on a eu de faire une DIA, une préemption sur ce terrain : quand on rajoute les deux parcelles, ça fait 1 200 m², sachant que la deuxième parcelle appartient à l'État, suite à une succession qui n'a pas abouti. L'État la vend pour la modique somme de 17 850 € au tarif 2024, donc ça ne doit pas avoir changé beaucoup. Quand on fait le calcul des deux, on arrive à un terrain qui n'est pas très, très cher. Par contre, la 623 ne devra pas être construite, elle devra rester en espace vert, mais ça permet d'avoir des terrains... Enfin, il y avait un plan qui avait été fait pour la production de quatre logements. Après, c'est une étude qu'il y aura à faire sur ce terrain.

Dans ce contexte, le Maire, dûment habilité par la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2026, a exercé ce droit, par arrêté en date du 13 mai 2026, suite aux déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie le 18 mars 2026. L'exercice de ce droit permet à la commune de se porter acquéreur de ce bien, au titre de 89 100 € hors frais d'acte, tel que fixé dans les déclarations d'intention d'aliéner, et de sécuriser ainsi la matière foncière nécessaire à la réalisation future d'un programme de logements. Les crédits nécessaires (vous l'avez vu tout à l'heure dans le budget) ont été inscrits au budget communal. Il convient désormais d'autoriser formellement cette acquisition, ainsi que la signature de l'acte notarié correspondant. Cette acquisition de foncier va dans le sens de vouloir donner à la commune la maîtrise du foncier, afin de maîtriser le logement.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Effectivement, on n'a pas beaucoup de foncier sur la commune, donc, dès qu'on peut en avoir, on essaie de le capturer pour maîtriser (comme tu disais le foncier). Est-ce que ça amène des questionnements ? Non ? C'est une délibération assez simple. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n° 24, acquisition à titre gratuit d'emprises situées 22, rue de la Ville Gautier et allée Eugène-Anthiome.

Vote à l'unanimité

24- Acquisition à titre gratuit d'emprises situées 22, rue de la Ville Gautier et Allée Eugène-Anthiome

Alain Gouezin : Dans ce cadre-là, il convient de régulariser... Alors, vous verrez, au fil des Conseils municipaux, des régularisations comme ça, de foncier ; il y en aura régulièrement, parce que, depuis des années, je dirais même des dizaines d'années, beaucoup de régularisations n'ont pas été faites, et il s'avère qu'au fil des années maintenant, on essaie de récupérer le terrain. D'ailleurs, on a rencontré les notaires pour essayer d'avoir un lien entre la collectivité et les notaires, chaque fois qu'il y a une vente, pour qu'on puisse récupérer ces terrains qui, généralement, sont sur des voies publiques.

Il convient donc de régulariser une situation foncière révélée à l'occasion de l'établissement d'un plan de géomètre dans le cadre de la vente du bien situé au 22, rue de la Ville Gautier. Ce bien, vous le voyez avec la maison dans le milieu, ça a été acheté, le propriétaire a décidé de diviser ce lot en trois lots, deux lots à construire et la vente de la maison à côté, ce qui fait qu'il y a une régularisation des deux parcelles en jaune que vous avez. Il apparaît (vous le voyez) que ces deux emprises, d'une superficie respective de 9 m² et de 6 m², issues de la parcelle cadastrée AE 358 correspondent en réalité à des accotements de la voirie communale.

Afin de mettre en cohérence l'état de fait et la domanialité publique, il est proposé de procéder à l'acquisition à titre gratuit de ces surfaces, puis à leur classement dans le domaine public communal. Cette régularisation permettra de sécuriser juridiquement l'emprise de la voie et d'en garantir la gestion par la commune.

Ce que j'évoquais tout de suite avec les notaires, le but, c'est, quand on peut le faire avec le notaire lors d'une vente, que le notaire inclue systématiquement la régularisation dans la vente, parce qu'un notaire ne gagne pas d'argent sur une vente de 6 et 9 m² : c'est au minima, ce n'est pas intéressant, et pour la commune, c'est plus facile que ce soit dans un seul acte à signer. Donc on va essayer d'en faire le maximum avec les notaires comme ça.

La commission d'urbanisme a donné un avis favorable (ce que je disais tout à l'heure) à cette proposition.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Avez-vous des remarques ? C'est une délibération assez simple. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n° 25, toujours acquisition à titre gratuit (ça nous va bien, toujours) de la parcelle AN 0442 située rue des Îles.

Vote à l'unanimité

25- Acquisition à titre gratuit de la parcelle AN 0442 située Rue des Îles

Alain Gouezin : La parcelle AN 442, que vous voyez en bleu sur le plan, d'une superficie de 571 m² (celle-là est plus grande) correspond à une emprise de la rue des Îles actuellement utilisée comme voie publique – et cela, sans doute depuis très longtemps –, sans avoir fait l'objet d'une rétrocession formelle à la commune. Cette situation crée une discordance à l'usage réel du terrain et de son statut juridique. Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir cette parcelle à titre gratuit et de la rétrocéder à son classement dans le domaine public communal, garantissant ainsi sa pleine intégration dans le patrimoine de la commune, et permettant une gestion conforme aux règles applicables à la voirie publique. Quand vous avez des rues comme celle-là, souvent, dans cette rue, il y a des réseaux, et il faut que les réseaux soient sur le domaine public et non pas dans le privé, donc régularisation dans ce sens-là.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Point n° 26, le bail rural au profit de Monsieur JOUAN, pour une parcelle située rue Saint-Roch.

Vote à l'unanimité

26- Bail rural au profit de Monsieur JOUAN pour une partie de la parcelle C 1223 située rue Saint-Roch

Alain Gouezin : Monsieur JOUAN exploite une parcelle rue Saint-Roch, d'une surface totale, à l'origine, de 3,9 ha, mais la parcelle a été amputée, à côté de l'anneau de roller, de 1,9 ha en partie basse. La partie basse a été enlevée, et il a perçu une prime d'éviction pour ne plus exploiter cette parcelle, mais, aujourd'hui, il continue de l'entretenir. Il ne l'exploite pas, il l'entretient. Et, dans la partie haute (dans le petit rectangle en haut), c'est les futurs jardins partagés. Ils font à peu près 1 000 m². Donc, sur la parcelle de Monsieur JOUAN, aujourd'hui, il va rester à peu près 1,6 ha, et son bail arrive à échéance le 31 mars 2026. Dans le respect du statut du fermage, il convient d'envisager son renouvellement. Toutefois, la commune souhaite reprendre une emprise de 1 000 m² (c'est ce que je vous disais tout à l'heure), afin d'y développer les jardins partagés, afin de rendre possible leur déménagement depuis la vente du presbytère. Il est ainsi proposé de conclure un nouveau bail rural sur une surface réduite de 1,5 ha, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} avril 2026.

La Chambre d'agriculture a été contactée pour voir par rapport au montant du bail, et ça correspond tout à fait à la moyenne des locations qui sont faites.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Effectivement, là, en fait, on a vendu le presbytère, et du coup, on s'est séparés des jardins partagés – en tout cas, c'est en cours –, et donc c'était pour faire une proposition de jardins partagés aux citoyens qui le souhaitaient. Là, donc, c'est un terrain qui appartient à la commune avec un bail rural avec Monsieur JOUAN, et, lorsqu'on est avant la fin du bail et qu'on veut s'en séparer, on doit lui payer un petit dédommagement.

Est-ce que ça amène des remarques ?

Gilbert Bertrand : Juste pour information, pour dire que le secteur, on voit le petit carré qui est aujourd'hui dans le champ, et juste en face, on a le petit verger qui avait été aménagé au mandat précédent, donc ça fera une unité paysagère, comme ça, de jardin, quasiment d'un seul tenant avec le chemin qui passe au milieu. C'est une solution qui avait été imaginée qui est assez intéressante, et les jardins seront alimentés en eau par l'ombrière dont on a parlé tout à l'heure, puisqu'on récupère l'eau pluviale sur cette ombrière, donc il y a un tuyau qui reliera les jardins à la citerne d'eau.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Effectivement, c'est un endroit un peu stratégique par rapport à ça, mais bon, on verra après, à l'usage. Pas d'autres remarques ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 27, la cession de la parcelle située rue Harel-de-la-Noë à la SAS Carrefour Property.

Vote à l'unanimité

27- Cession de la parcelle AB 1461 située rue Harel-de-la-Noë à la SAS Carrefour Property

Alain Gouezin : Depuis des années, ceux qui allaient faire leurs courses à Carrefour se stationnaient sur le parking de Carrefour, mais ce n'était pas le parking Carrefour, c'était pour une partie (988 m²) une surface communale. La commune est propriétaire de cette parcelle AB 1461 située au sud du rond-point Harel-de-la-Noë et classée dans le domaine privé communal. Cette emprise correspond en pratique à une partie des espaces de stationnement et d'aménagement paysager utilisés par l'établissement Carrefour Market.

Cette parcelle est aujourd'hui occupée et exploitée de manière exclusive par la société Carrefour Property, sans utilité directe pour les besoins du service public communal ni perspective d'affectation future. Dès lors, son maintien dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier.

Dans un souci de bonne gestion du domaine privé communal et de cohérence foncière, il est proposé de procéder à la cession au profit de l'occupant actuel. Le prix de cession est fixé à 24 700 €, ce qui correspond à 25 € du mètre carré, prix fixé par les Domaines, et est conforme à l'avis rendu par les services du Domaine (c'est ce que je vous disais tout à l'heure) en date du 5 septembre 2025. Donc, pour une fois, on ramène un peu d'argent dans les caisses de la commune...

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Y a-t-il des prises de parole ?

Alain Gouezin : C'est le même tarif que celle qui avait été vendue à Géocap, à côté, et le prix fixé par les Domaines.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 28, classement des parcelles privées communales dans le domaine public communal.

Vote à l'unanimité

28- Classement de parcelles privées communales dans le domaine public communal

Alain Gouezin : La commune est propriétaire de différents biens qui sont soit dans des parcelles privées, soit dans le domaine public. Dans le domaine privé, vous allez avoir tous les chemins ruraux, vous allez avoir les bassins d'orage, vous allez avoir des espaces comme devant la piscine... Je n'ai pas regardé, mais je pense que le parc, ici, fait partie du domaine privé de la commune également. Et, dans le domaine public, vous avez les voiries, vous avez les bâtiments. Les années précédentes, il y a eu des régularisations qui ont été faites de parcelles (comme je vous ai proposé tout de suite), et les 30 parcelles que vous avez là, au lieu d'être mises dans le domaine public de la commune, ont été involontairement mises dans le domaine privé de la commune. Aujourd'hui, il s'agit donc de ramener ces parcelles qui sont dans le domaine privé de la commune dans le domaine public de la commune. On ne va pas passer l'inventaire de toutes les parcelles... Ça a été une erreur d'enregistrement, je pense, au moment de...

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Est-ce que ça amène des remarques ? Vous ne voulez pas qu'on passe l'ensemble des parcelles, j'imagine ? Non, hein ? OK ! Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 29, régularisation par acquisition et échange sans soulte, 23-27, rue des Embruns : toujours Alain.

Vote à l'unanimité

29- Régularisation par acquisition et échange sans soulte 23-27, rue des Embruns

Alain Gouezin : Au 23-27, rue des Embruns, c'est-à-dire à l'entrée de Binic, il y a un petit parking public en face des maisons 23 et 27. Il a été réalisé sur le domaine communal afin d'améliorer l'offre de stationnement. Toutefois, cet équipement présente une anomalie foncière, car son accès s'effectue aujourd'hui par les parcelles privées appartenant aux propriétaires des maisons 23, 25 et 27, sans liaison directe avec le domaine public, et cette situation génère depuis quelques années des difficultés d'usage et de gestion. Particulièrement en période de forte fréquentation, les usagers sont contraints d'emprunter des terrains privés pour accéder au parking public.

Afin de sécuriser les accès, de clarifier les limites de propriété, et de garantir une gestion cohérente du domaine public, il est proposé de procéder à une régularisation foncière globale. Celle-ci prend la forme, d'une part, d'un échange sans soulte avec les consorts, équilibré en valeur, et, d'autre part, d'une acquisition à titre gratuit, auprès de ces consorts également, des emprises correspondant à des usages de voirie et d'espaces verts. Ce sont donc des échanges de terrains qui se font gratuitement, de façon à ce qu'il y ait une cohérence quand on va se stationner sur ces places de parking, qu'on circule tout simplement sur le domaine public et non pas sur un domaine privé.

Monsieur le Maire : Des échanges en bonne intelligence. Merci, Alain. Est-ce que ça amène des remarques ? Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point n° 30, subvention à Terres d'Armor Habitat pour la construction de quatre logements locatifs sociaux situés impasse du Tertre Grall.

Vote à l'unanimité

30- Subvention à Terres d'Armor Habitat pour la construction de quatre logements locatifs sociaux situés Impasse du Tertre Grall

Alain Gouezin : Bernadette a tout à l'heure aussi précisé certaines sommes qui étaient inscrites au budget pour le bailleur Terres d'Armor Habitat, qui a déposé une demande de financement pour l'opération de construction de quatre logements locatifs sociaux auprès de la commune et de Saint-Brieuc Armor Agglomération, à hauteur de 31 000 €. La proposition est de subventionner comme suit. Là, vous avez deux sortes de logements. Vous avez des PLUS, et vous avez des PLAI. Le PLUS, c'est-à-dire que ce sont des prêts pour des gens (je dirais) en grande précarité, des faibles revenus, personnes en grande précarité. Le PLAI, c'est pour des gens qui peuvent prétendre à du logement HLM. Le PLAI, c'est plus modéré. Il existe aussi le PLS qui est un autre modèle de prêt pour des gens qui peuvent prétendre à ce genre de logements, mais aussi qui peuvent y prétendre dans le domaine privé... Il y a différents... Vous verrez bien PLUS, PLAI...

Fanny Younsi : Il me semble, de mémoire, que l'habitation à loyer le plus modéré, c'est le PLAI ; et ensuite, c'est le PLS après.

Monsieur le Maire : Lydie, peux-tu prendre la parole et faire un complément ?

Lydie Monie : Le PLAI, c'est les revenus très, très modérés ; le PLUS, c'est modéré ; et il y a le PLS, où les plafonds sont beaucoup plus élevés, donc les personnes peuvent accéder...

Alain Gouezin : Il faut reconnaître quand on fait une erreur, je reconnais que j'ai fait une erreur, parce que, effectivement, sur ce que j'avais listé, par rapport au tableau qu'on a ici, c'est l'inverse. Moi, j'avais le PLAI en premier, et le PLUS en deuxième. C'est pour ça que j'ai inversé, mais effectivement, c'est Lydie qui a raison.

Donc il y a une demande de ces subventions. Quand il y a ce genre de logements sociaux, il faut savoir que la commune a une demande ici de 31 000 €. L'Agglomération également abonde à 31 000 € pour les logements sociaux.

Ça, c'est vu le PLH adopté par le Conseil d'agglomération le 18 décembre 2025, et vu le guide des aides d'habitat adoptées par le Conseil d'agglomération...

Donc, à chaque fois que l'on aura des logements sociaux comme ça à construire, il y aura ce genre d'aides qui seront attribuées par la commune et par l'Agglomération.

Monsieur le Maire : Merci, Alain.

Alain Gouezin : Excusez pour l'inversion...

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci. C'est cohérent avec l'attribution de l'accompagnement financier. Merci, Alain. Est-ce qu'il y a d'autre prise de parole ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

On a fini pour les points.

INFORMATIONS DU MAIRE

Questions diverses

Jean-Claude Balanant : En questions diverses (ça va être très rapide), d'abord, par rapport à l'élection des vice-présidents, c'est très bien. Le Sud-Goëlo a été super représenté, clairement, de différents côtés, mais enfin, je crois que c'est quatre vice-présidents qu'on a, c'est plutôt exceptionnel, donc bravo au Sud-Goëlo, qui revient en force !

Autrement, moi, je voulais juste faire une proposition de notre groupe (je n'étais pas présent à la dernière plénière, effectivement, mais) sur la cuisine centrale, qui est un projet fort pour la commune, bien entendu. Un projet fort en termes d'investissement, tout d'abord, en termes de coûts, etc. La réflexion qu'on pouvait se faire par rapport à ça, pour qu'on puisse avancer sur ce projet de façon assez cohérente, on en parle dans différentes commissions, mais on voit bien qu'il y a une vraie transversalité sur ce type de projet : il y a les finances, il y a les travaux, il y a la petite enfance, il y a le développement durable... Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager, à ce titre, de faire un groupe de travail sur ce projet qui est très important, sur la nouvelle mandature ? Un groupe de travail... Bien entendu, ni les uns ni les autres, nous n'avons pris la décision de faire ça : c'était l'ancienne mandature, et il me semble important d'avoir une vraie réflexion là-dessus, et d'avoir une vraie démarche structurée, avec un groupe de travail.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Claude. Par rapport à ta remarque, ce n'est pas juste que ça peut être envisagé, mais ça va être envisagé. On va créer un COPIL, un comité de pilotage autour de la cuisine centrale. Donc tu vois, on se rejoint sur l'efficacité de travailler autour de ce projet.

Jean-Claude Balanant : Merci.

Monsieur le Maire : Avec plaisir ! Guillaume ?

Guillaume Barbier-Cueil : Je veux juste préciser. Oui, il y aura un COPIL, qui sera ouvert, du coup, avec pas mal de gens associés. Il existe déjà, il est déjà structuré. Par contre, sans doute que ça sera aussi, en parallèle, un groupe de travail d'élus, sans doute, qui pourra aussi travailler à la construction politique du projet. Je pense que ce sera de bon aloi qu'il y ait ces deux entrées, mais là, c'est en construction. On y réfléchit. Bien sûr, on vous associera à cette réflexion-là, mais l'idée est bien, d'une part, le COPIL qui est ouvert et en démocratie participative, avec les parents, des représentants du personnel, etc., et puis, d'autre part, un pilotage peut-être plus politique, à l'échelle du mandat, parce qu'il n'y a pas que la construction de la cantine, mais bien tout le projet qui va autour, et qui engage, y compris, la transition écologique.

Monsieur le Maire : Merci, Guillaume. Bien évidemment, c'est un projet où tout le monde est associé. Là, c'est les groupes représentant les citoyens qui devront être forces vives de proposition. Je sais que vous en serez.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques dans les questions diverses, avant qu'on passe peut-être aux questions citoyennes, s'il y en a ? Pas de question citoyenne ? C'est bien. C'est que le boulot, pour l'instant, n'est pas trop mal fait. On va clore le Conseil municipal, s'il n'y a pas d'autres remarques. Je vais tous vous demander de rester, une fois qu'on a clos, trente secondes. J'ai deux informations à vous donner sur l'ensemble du groupe. On va libérer nos amis journalistes et le public, et je garde juste deux secondes, je vous le promets, ça ne va pas durer longtemps. Merci bien.

La séance est levée à 20 h 50.

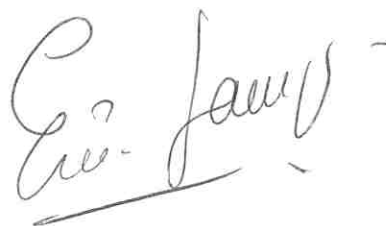
Secrétaire de Séance

Bernadette MACHET

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'B' followed by a series of diagonal strokes.

Président de séance

Gaël-Erwann LARUPT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gael-Erwann Larupt' in a cursive style.